

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

COMMUNE DE PLESSÉ

2025



La subvention n'est pas un droit.

C'est un fonds public présentant une ressource possible pour l'association qui est régi par les règles de droit public (présentation d'un budget prévisionnel et d'un bilan financier).

La subvention est un soutien au fonctionnement d'une association pour laquelle la municipalité trouve un intérêt pour la collectivité. La subvention vise donc à soutenir financièrement et/ou matériellement l'initiative associative. Elle n'est donc pas due systématiquement mais correspond à une volonté de la municipalité de reconnaître tout ou partie de l'action de l'association.

Une subvention doit être utilisée conformément à l'objet pour lequel elle a été accordée, et l'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié. Il est interdit de reverser tout ou partie d'une subvention d'une association à une autre, sauf accord formel des subventionneurs.

Chaque année, les demandes qui émanent du Président de chacune d'elle fait l'objet d'une instruction appropriée et circonscrite par le Conseil Municipal.

En contrepartie des subventions allouées, les associations s'engagent à faire figurer le logo de la Mairie sur tous leurs outils de communication.

Informations utiles :

Ressources propres = cotisations + dons + parrainages + recettes d'animations

Si l'association dispose d'une **réserve financière d'un montant égal à 3 fois ses besoins annuels**, la commune **ne versera pas de subvention** pour l'année concernée.

Si l'antenne d'une association nationale, régionale ou départementale est située à Plessé, celle-ci **sera traitée sous forme de partenariat et non de subvention**. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

Pour les associations ayant moins 1 an d'existence sur Plessé, la commune pourra verser, sur demande et sur présentation de pièces justificatives, **une participation d'un montant de 60 € à l'association**.

Les critères d'attribution sont détaillés en annexe n°2

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Relevé d'Identité Bancaire (à redonner chaque année)
- Liste des dirigeants de l'association
- Les statuts à jour de l'association si modifications ou pour les associations dont c'est la 1^{ère} demande de subvention
- Pour les associations concernées, justificatif d'affiliation à une fédération
- Photocopie des diplômes des personnes encadrantes (que vous devez également afficher sur le lieu)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

Email de l'association :

Site internet de l'association :

Téléphone de l'association :

Adresse pour le courrier (si différent du siège social) :

Votre association est-elle affiliée à une union, une fédération ou à un réseau ? Si oui lequel :

Echéances comptables de l'association : du _____ au _____

Situation financière au dernier jour de l'exercice écoulé (en euros) :

Caisse :

Banque :

Livret :

TOTAL :

LES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

Président(e)

Nom, prénom:

Adresse :

Téléphone

Email :

Trésorier(e)

Nom, prénom:

Adresse :

Téléphone :

Email :

Secrétaire

Nom, prénom:

Adresse :

Téléphone :

Email :

ADHERENTS DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents ou de licenciés de l'année / la saison en cours (nombre de personnes payant une cotisation) :

ADHERENTS	FEMMES	HOMMES
Jeunes (- 18 ans) de Plessé		
Adultes (+ 18 ans) de Plessé		
Sous-total Plessé		
Jeunes (- 18 ans) hors Plessé		
Adultes (+ 18 ans) hors Plessé		
Sous-total hors Plessé		
TOTAL		

Nombre d'adhérents ou de licenciés de l'année / saison précédente :

RESSOURCES HUMAINES

Nombre de bénévoles dans l'association (nombre de personnes participant activement à la gestion et/ou à l'animation de l'association) :

Nombre de salariés :

Nombre de salariés en ETP (équivalent temps plein) :

Nombre de CDD / CDI / emplois aidés :

Nombre de personnes indemnisées (frais kilométriques ou autre) :

Qualification de l'équipe encadrante (nombre de personnes diplômées et nom du diplôme) :

PROJETS RÉALISÉS DE L'ASSOCIATION SUR L'ANNEE / SAISON PRECEDENTE

Quels projets et quelles animations avez-vous réalisés ? Précisez les dates, objectifs, le public ciblé, les actions mises en œuvre et le bilan (nombre de visiteurs, de participants...) :

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT – merci de remplir ce document ou nous fournir un document équivalent

COMPTE DE RESULTAT 2024			
EXERCICE COMPTABLE DU		AU	
DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Euros	Nature de la recette	Euros
60 - Achats		70 - Recettes de l'activité	
- Fournitures administratives		- Cotisations	
- Fournitures alimentaires		- Entrées, billets	
- Vêtements		- Stages	
- Eau, gaz, électricité et carburant		- Autres (précisez)	
- Petit matériel et équipement			
- Fournitures diverses			
-			
61/62 - Services extérieurs		73 - Dons et parrainages	
- Locations diverses		- Sponsors	
- Maintenance et réparations		- Dons en argent ou en nature	
- Assurances		- Autres (précisez)	
- Services bancaires		-	
- Publicité, communication		74 - Subventions publiques	
- Transports et déplacements		- Commune de Plessé	
- Télécommunications		- Autres Communes	
- Frais de réception, de convivialité		- Conseil Général	
- Autres (précisez)		- Conseil Régional	
63 - Impôts et taxes		- C.N.D.S	
- Impôts		- Autres (précisez)	
- Taxes, droits et licences (SACEM)			
64 - Frais de personnel		75 - Autres recettes courantes	
- Salaires		- Buvette	
- Charges sociales		- Tombola, loto, bal	
- Indemnités		- Ventes	
65 - Autres dépenses courantes		- Autres (précisez)	
- Reversement sur licences, cotisations		-	
-			
Dépenses d'exploitation (60 à 65)		Recettes d'exploitation (70 à 75)	
66 - Agios et autres		76 - Recettes financières (intérêts reçus)	
67 - Frais exceptionnels		77 - Recettes exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissements et/ou annuités d'emprunts		78 - Reprises sur amortissements.	
		79 - Transferts de charges	
Dépenses générales (60 à 68)		Recettes générales (70 à 79)	

PROJETS A VENIR DE L'ASSOCIATION

Pourquoi sollicitez-vous une demande de subvention ? Quels sont les projets de l'association pour l'année à venir ? (précisez les dates, objectifs, le public visé, les actions mises en œuvre ainsi que les indicateurs d'évaluation) :

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT – merci de remplir ce document ou nous fournir un document équivalent

BUDGET PREVISIONNEL 2025			
EXERCICE COMPTABLE DU		AU	
DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Euros	Nature de la dépense	Euros
60 - Achats		70 - Recettes de l'activité	
- Fournitures administratives		- Cotisations	
- Fournitures alimentaires		- Entrées, billets	
- Vêtements		- Stages	
- Eau, gaz, électricité et carburant		- Autres (précisez)	
- Petit matériel et équipement			
- Fournitures diverses			
-			
61/62 - Services extérieurs		73 - Dons et parrainages	
- Locations diverses		- Sponsors	
- Maintenance et réparations		- Dons en argent ou en nature	
- Assurances		- Autres (précisez)	
- Services bancaires		-	
- Publicité, communication		74 - Subventions publiques	
- Transports et déplacements		- Commune de Plessé	
- Télécommunications		- Autres Communes	
- Frais de réception, de convivialité			
- Autres (précisez)		- Conseil Général	
63 - Impôts et taxes		- Conseil Régional	
- Impôts		- C.N.D.S	
- Taxes, droits et licences (SACEM)		- Autres (précisez)	
64 - Frais de personnel			
- Salaires		75 - Autres recettes courantes	
- Charges sociales		- Buvette	
- Indemnités		- Tombola, loto, bal	
65 - Autres dépenses courantes		- Ventes	
- Reversement sur licences, cotisations		- Autres (précisez)	
-		-	
Dépenses d'exploitation (60 à 65)		Recettes d'exploitation (70 à 75)	
66 - Agios et autres		76 - Recettes financières (intérêts)	
67 - Frais exceptionnels		77 - Recettes exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissements et/ou annuités d'emprunts		78 - Reprises sur amortissements.	
		79 - Transferts de charges	
Dépenses générales (60 à 68)		Recettes générales (70 à 79)	

DECLARATION SUR L'HONNEUR


Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), *nom et prénom* :

représentant légal de l'association :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte de l'association (joindre un RIB).

Signature :



ANNEXE 1 – demande de subvention exceptionnelle

Information utile : un événement qui a lieu chaque année ne fera pas l'objet d'une subvention exceptionnelle mais sera traité comme un partenariat

Intitulé du projet / de l'évènement :

Date du projet / de l'évènement :

Lieu du projet / de l'évènement :

Montant demandé :

Lieux et supports sur lesquels figurera le logo de la Mairie de Plessé :

Déroulement du projet / de l'évènement :

Budget prévisionnel du projet / de l'évènement : A REMPLIR OBLIGATOIREMENT – merci de remplir ce document ou nous fournir un document équivalent

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Euros	Nature de la recette	Euros
60 - Achats		70 - Recettes de l'activité	
- Fournitures administratives		- Cotisations	
- Fournitures alimentaires		- Entrées, billets	
- Vêtements		- Stages	
- Eau, gaz, électricité et carburant		- Autres (précisez)	
- Petit matériel et équipement			
- Fournitures diverses			
-			
61/62 - Services extérieurs		73 - Dons et parrainages	
- Locations diverses		- Sponsors	
- Maintenance et réparations		- Dons en argent ou en nature	
- Assurances		- Autres (précisez)	
- Services bancaires		-	
- Publicité, communication		74 - Subventions publiques	
- Transports et déplacements		- Commune Plessé	
- Télécommunications		- Autres Communes	
- Frais de réception, de convivialité			
- Autres (précisez)		- Conseil Général	
63 - Impôts et taxes		- Conseil Régional	
- Impôts		- C.N.D.S	
- Taxes, droits et licences		- Autres (Europe...)	
64 - Frais de personnel			
- Salaires		75 - Autres recettes courantes	
- Charges sociales		- Buvette	
- Indemnités		- Tombola, loto, bal	
65 - Autres dépenses courantes		- Ventes	
- Reversement sur licences, cotisations		- Autres (précisez)	
-		-	
Dépenses d'exploitation (60 à 65)		Recettes d'exploitation (70 à 75)	
66 - Agios et autres		76 - Recettes financières (intérêts reçus)	
67 - Frais exceptionnels		77 - Recettes exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissem. et/ou annuités d'emprunts		78 - Reprises sur amortissement	
		79 - Transferts de charges	
Dépenses générales (60 à 68)		Recettes générales (70 à 79)	

ANNEXE 2 – critères d’attribution des subventions aux associations 2025

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT			
Min : 0 € / Max : 380 € + (25 €/enfant plesséen pour enseignement sportif et culturel et 460 € pour l’encadrement)			
CRITERES	APPRECIATIONS	MONTANT	
Siège social à Plessé	Si non, pas de subvention	220 €	Critères obligatoires pour prétendre à une subvention
Au moins 1 année civile d’existence à Plessé – à compter de la date de déclaration en préfecture ou de modification du lieu du siège social.	Si non, pas de subvention		
Avoir au moins 51 % de ses adhérents et/ou licenciés et/ou public résidants sur la commune pour l’année / la saison en cours	Si non, pas de subvention		
L’association doit pouvoir couvrir au moins 20 % du montant total de ses charges de fonctionnement avec ses ressources propres sur le budget prévisionnel	Si non, pas de subvention		
Participation de l’association à l’animation de la vie locale et implication dans les événements organisés par la Commune (événements, compétitions sportives à destination du grand public) sur l’ année / la saison n-1	1 manifestation 2 manifestations 3 ou + manifestations	40 € 60 € 100 €	Critères facultatifs
Affiliation fédérale pour l’année / la saison en cours	Si affiliation	60 €	
Qualité de l’encadrement pour l’année / la saison en cours et valorisation de son coût – uniquement pour les associations sportives et culturelles.	Si au moins un initiateur ou éducateur ou brevet d’Etat	Prime de 460 €	
Les associations culturelle ou sportive percevront une aide de 25 € / an par adhérent ou licencié de moins de 18 ans résidant à Plessé sur l’ année / la saison en cours	Nombre d’enfants de Plessé	25 € / enfant	

Pour les associations de Parents d’élèves, le montant attribué par élève est de 1,70 €.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE			
Chaque demande sera étudiée au cas par cas. Subvention max à hauteur de 80 % du montant demandé, sans pouvoir excéder 5 000 €			
CRITERES	APPRECIATIONS	MONTANT	
Siège social à Plessé	Si non, pas de subvention	70 % de la subvention max	Critères obligatoires pour prétendre à une subvention
Au moins 1 année civile d’existence à Plessé – à compter de la date de déclaration en préfecture ou de modification du lieu du siège social.	Si non, pas de subvention		
Avoir au moins 51 % de ses adhérents et/ou licenciés et/ou public résidants sur la commune pour l’année en cours.	Si non, pas de subvention		
L’association doit pouvoir couvrir au moins 30 % de ses charges de fonctionnement avec ses ressources propres pour le projet présenté	Si non, pas de subvention		
Impact du projet sur le territoire (commune, ...)	Public visé Implication de la population dans le projet (nombre de bénévoles du territoire, associations locales partenaires) Durée de l’évènement Impact médiatique	Jusqu’à 30% de la subvention max	Critères facultatifs

La demande doit concerner un événement qui n’a pas lieu chaque année. Si l’évènement est récurrent, il sera traité comme un partenariat

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT : aide à l'achat de matériel amortissable (utilisation locale)**Chaque demande sera étudiée au cas par cas****Subvention max à hauteur de 80 % du montant demandé, sans pouvoir excéder 2 500 €**

CRITERES	APPRECIATIONS
Siège social à Plessé	Si non, pas de subvention
Au moins 2 années civiles d'existence à Plessé – à compter de la date de déclaration en préfecture ou de modification du lieu du siège social.	Si non, pas de subvention
Avoir au moins 60 % de ses adhérents et/ou licenciés résidents sur la commune pour l'année / la saison en cours	Si non, pas de subvention
L'association doit pouvoir couvrir au moins 40 % de ses charges de fonctionnement avec ses ressources propres sur le budget prévisionnel . A noter que les dépenses de convivialité ne seront pas prises en compte.	Si non, pas de subvention